

# Buremärit Münsingen

Visité le lundi de Pâques, 10 avril 2023



Le manque de possibilités de retrait, les cris fort bruyants d'enfants et les nombreux contacts avec les visiteurs peuvent effrayer les animaux exposés. Lors de sa visite du Buremärit (marché d'équidés et de petits animaux à Münsingen) de cette année, la PSA a certes pu constater quelques évolutions positives par rapport à l'année précédente. Il n'en reste pas moins que d'autres mesures s'imposent d'urgence pour éviter à l'avenir que les animaux exposés ne subissent des contraintes, comme c'est le cas de ces jeunes cochons d'Inde (à gauche).

## Conclusion

Dans l'ensemble, des améliorations pour le bien-être des animaux étaient visibles au marché animalier de cette année à Münsingen BE. Les exposants se sont manifestement efforcés d'informer également les acheteurs sur les prescriptions en vigueur. S'agissant des petits animaux, il y avait tout de même souvent des barrières, de meilleures possibilités de retrait et davantage de protection visuelle. Cependant, les toiles qui servaient fréquemment à cette protection étaient sans cesse retirées afin de pouvoir vanter les mérites des animaux, ce qui n'était pas utile ni conforme à la loi. La conservation des «animaux de réapprovisionnement» dans des boîtes en carton sous et derrière les tables était inacceptable quant au bien-être animal et au non-respect de la réglementation. Le mouton, les chèvres et les équidés n'avaient aucune possibilité de se retirer et étaient exposés au milieu de la halle. Le fait d'attacher les mères des chèvres a créé une certaine agitation, et celles-ci étaient ainsi à la merci des contacts avec les visiteurs, ce qui est contraire à la protection des animaux. Le seul mouton se sentait visiblement mal à l'aise dans le groupe et était sujet aux incessantes attaques des boucs, ce qui devait être considéré comme contraignant pour le mouton. Par ailleurs, la PSA a tout de même observé - moins souvent que l'année précédente - des manipulations encore inutiles d'animaux: des cochons d'Inde ont été retirés de leur enclos et tendus aux visiteurs. Ce fut là une grande contrainte pour ces animaux souvent peureux et craintifs par nature. De plus, la manipulation lors de la vente n'était pas toujours prévenante, ni respectueuse des animaux.

La Protection Suisse des Animaux PSA s'engage depuis de nombreuses années pour que les animaux ne soient pas achetés et/ou donnés spontanément. Or, des manifestations comme le marché d'équidés et de petits animaux à Münsingen favorisent un tel achat spontané problématique. Le problème principal réside alors dans le fait que les futurs détenteurs d'animaux ne se sont pratiquement jamais suffisamment informés au préalable sur les besoins de leurs protégés

et ne peuvent guère s'assurer qu'ils ont assez de place, d'argent et de savoir-faire pour pouvoir en assumer la responsabilité à long terme. En conséquence, les animaux souffrent de mauvaises conditions de détention et de connaissances insuffisantes de la part des détenteurs sur les besoins de ceux qui sont achetés. Les petits animaux de compagnie, comme les cochons d'Inde et les lapins, végètent souvent par ignorance dans des cages bien trop petites, dans la chambre des enfants. Afin de remédier à ce problème très répandu, la Confédération a introduit il y a de nombreuses années l'obligation d'informer lors de la vente d'animaux de compagnie et d'enclos. Celle-ci stipule que pendant les manifestations organisées à titre commercial, les acheteurs d'animaux doivent être informés par écrit et lors de l'achat des besoins spécifiques de l'espèce. A l'occasion de la visite de la PSA de cette année, la transmission d'informations n'a pas non plus convaincu, quand bien même certains vendeurs ont tenté de la mettre en œuvre, même si ce n'était qu'oralement.

La PSA estime qu'il est du devoir de la direction de la manifestation de présenter des modes de détention de qualité et respectueux des animaux lors des manifestations qui leur sont consacrées. Celle-ci doit toujours satisfaire aux exigences minimales des dispositions légales régissant la protection des animaux, mais elle devrait en principe aller au-delà, chaque fois que cela est possible, et montrer un exemple positif de détention respectueuse des animaux. Les conditions de détention des animaux et la manière dont ils sont traités, autrement dit ce que les visiteurs voient et se voient présenter lors de ces manifestations, doivent donner à ceux-ci des indications pour la détention des animaux à la maison. Malheureusement, les organisateurs et les vendeurs n'ont pas reçu de bonnes notes. En effet, même si les organisateurs ont donné plus de directives et se sont efforcés de les appliquer sur place par des contrôles et des consignes, il a souvent manqué aux vendeurs et vendeuses la compréhension et la connaissance des besoins de leurs propres animaux.

